

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Mardi 1^{er} octobre 2013

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue mardi le 1 octobre 2013 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 45.

Sont présents: Messieurs Yannick Trépanier
 Yvon Martel
 Claude Bourassa
 Réal Boissonneault
 Marcel Larochelle
 André Normand

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 161-2013 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour est adopté tel que lu.
- 162-2013 Adoption du procès-verbal du lundi 9 septembre 2013.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Claude Bourassa que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 septembre 2013 est accepté tel que lu.
- 163-2013 Adoption du procès-verbal du lundi 16 septembre 2013.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Marcel Larochelle que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 septembre 2013 est accepté tel que lu.
- 164-2013 Les Comptes.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Yvon Martel que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-VALERE
MRC D'ARTHABASKA

RÈGLEMENT NUMERO 331-2013 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU QUE les élections municipales se tiendront le dimanche 3 novembre 2013 conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU'à cette fin, la Municipalité devra embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération en tenant compte du *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* dont la nouvelle tarification a paru dans la *Gazette Officielle du Québec* en date du 19 janvier 2013;

RÈGLEMENT NUMERO 331-2013 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir une rémunération visant à favoriser les services de qualité du personnel électoral compte tenu de l'expérience et des compétences exigées dans le domaine électoral, et ce, en tentant de rapprocher ses tarifs de ceux établis par le DGE pour le personnel électoral provincial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par André Normand que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valère accorde la rémunération suivante pour le personnel électoral municipal lors des élections municipales de novembre 2013 et les suivantes, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉSIDENT D'ÉLECTION

- 1) Pour la confection de la liste électorale lorsqu'il y a révision, une somme minimale de 500 \$ ou le plus élevé entre ce montant et le calcul à 0,46 \$/électeur;
- 2) Pour la confection de la liste électorale et qu'aucune révision n'a lieu, une somme minimale de 500 \$ ou le plus élevé entre ce montant et le calcul à 0,34 \$/électeur;
- 3) Aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée, le plus élevé entre 500 \$ et le calcul à 0,34 \$/électeur;
- 4) Jour du scrutin 575 \$/jour;
- 5) Vote par anticipation 380 \$/jour;
- 6) De plus, une rémunération au taux horaire comme fonctionnaire municipal est ajoutée pour les heures en surplus de son horaire régulier ainsi que pour la formation et les assemblées tenues en soirée.

Le paiement de la présente rémunération sera payable au fur et à mesure de chacune des étapes ainsi complétées.

ARTICLE 2 SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Le $\frac{3}{4}$ de la rémunération du président d'élection. Le paiement de la présente rémunération sera payable au fur et à mesure de chacune des étapes ainsi complétées.

ARTICLE 3 SCRUTATEUR

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de 225 \$ pour la journée du scrutin et le scrutateur du vote par anticipation 40 \$ pour le dépouillement.

ARTICLE 4 SECRÉTAIRE DE BUREAU DE VOTE

Tout secrétaire de bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de 200 \$ pour la journée du scrutin et le secrétaire du vote par anticipation 40 \$ pour le dépouillement.

ARTICLE 5 MEMBRES DE LA TABLE DE VÉRIFICATION

Tout membre de la table de vérification a le droit de recevoir une rémunération de 140 \$ pour la journée du vote par anticipation et de 200 \$ pour la journée du scrutin.

**REGLEMENT NUMERO 331-2013 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION
DU PERSONNEL ÉLECTORAL (suite 1)**

ARTICLE 6 MEMBRES DE LA COMMISSION DE RÉVISION

Le personnel siégeant à la Commission de révision (le président, le vice-président et le secrétaire) a droit à 300 \$ pour l'ensemble de la révision.

ARTICLE 7 ENQUÊTEUR OU AIDE-ENQUÊTEUR À LA COMMISSION DE RÉVISION

L'enquêteur ou l'aide-enquêteur réquisitionné dans le cadre des travaux de la Commission de révision reçoit un salaire de 80 \$ par jour

ARTICLE 8 PERSONNEL EN FORMATION

Le personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération de 45 \$ pour toute session de formation.

ARTICLE 9 INDEXATION

Le Conseil fixe à l'avance une indexation annuelle de ses tarifs pour la rémunération du personnel électoral ou référendaire, égale au pourcentage d'augmentation prévu au contrat de travail des employés de la Municipalité.

ARTICLE 10 Le présent règlement remplace et abroge toute disposition inconciliable avec celles des présentes.

ARTICLE 11 ENTRÉ EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Valère, ce 1^{er} jour du mois d'octobre 2013.

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras
Directeur général et
secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à St-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 14 et 17 heures de l'après-midi, le 2^{ième} jour d'octobre 2013.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2^{ième} jour d'octobre deux mil treize.

Signé.....

165-2013

Demande de dérogation mineure pour la propriété du 47, route 161, pour l'installation d'une remise plus grande de 0,62 mètres carrés que la norme permise.

ATTENDU QUE Monsieur Daniel Garneau et Madame Ginette Pelchat sont propriétaires du 47, route 161, lot 3 434 192 du cadastre du Québec, zone 39Ra;

ATTENDU QUE les propriétaires ont déposé une demande de permis pour l'implantation d'une deuxième remise de 3,66 mètres par 4,27 mètres (12' X 14') soit 15,62 mètres carrés (168' carrés);

ATTENDU QUE la réglementation permet l'implantation de deux bâtiments accessoires d'une superficie maximale de 15 mètres carrés chacune (161' carrés);

ATTENDU QUE les propriétaires ont un garage pour entreposer leur véhicule respectif, une remise déjà rempli par les articles extérieurs et que la nouvelle remise servira pour la machinerie d'entretien du terrain;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 16 septembre 2013, après l'étude du dossier, recommande au Conseil d'autoriser la demande de Monsieur Daniel Garneau et Madame Ginette Pelchat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Yvon Martel que Conseil autorise la demande Monsieur Daniel Garneau et Madame Ginette Pelchat pour l'implantation d'une remise de 15,62 mètres carrés. Le Conseil autorise la demande pour les raisons précitées.

166-2013

Demande de dérogation mineure pour la propriété du 110, chemin Fournier, pour la construction d'une entrée dans la marge de recul avant.

ATTENDU QUE Monsieur Maxew Rousseau est propriétaire du 110, chemin Fournier, lot 765-26 et 765-P. du canton de Bulstrode, zone 37Rad;

ATTENDU QUE la maison est située au coin de l'ancienne 6^{ième} rue Croteau et du chemin Fournier dans le secteur Croteau;

ATTENDU QUE Monsieur Rousseau a déposé une demande de permis pour l'agrandissement de la résidence du 110, chemin Fournier, en construisant une entrée;

ATTENDU QUE la réglementation précise, pour cette zone, que la marge de recul avant à respecter est de 12 mètres et qu'une propriété bordée par deux rues est assujettie à deux marges de recul avant;

ATTENDU QUE la demande de permis n'est pas conforme puisque l'agrandissement empièterait dans la marge de recul avant de 7,06 mètres;

ATTENDU QUE l'agrandissement vise le déplacement de l'entrée et condamné l'ancienne entrée afin d'offrir plus d'espaces pour la salle de bain et aménager une chambre supplémentaire au premier étage;

ATTENDU QUE l'agrandissement se situe vers le chemin Fournier et ne nuira pas aux voisins, à la circulation ni au déneigement de la rue étant donné la vitesse à laquelle les camions de déneigement est réduite suite à la descente de colline et à la courbe créée par la propriété du demandeur, il n'y aura pas d'impact de la neige sur la résidence de Monsieur Rousseau;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 16 septembre 2013, après l'étude du dossier, recommande au Conseil d'autoriser la demande de Monsieur Maxew Rousseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Réal Boissonneault que Conseil autorise la demande Monsieur Rousseau pour l'empiètement dans la marge de recul avant de 7,06 mètres. Le Conseil autorise la demande pour les raisons précitées.

- 167-2013 Internet haute-vitesse confirmation du montant de 6 000 \$ annulé résolution numéro 85-2013.
- ATTENDU QUE** la municipalité a droit a une subvention pour le branchement à internet des familles de la municipalité;
- ATTENDU QU'**une tour pouvant desservir internet haute-vitesse a été installé dans le secteur de la route 261 et du rang 7;
- ATTENDU QUE** la résolution 85-2013 autorisait l'installation de deux tours;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par André Normand que le Conseil annule la résolution 85-2013 et autorise un montant maximal de 6 000 \$ pour l'installation d'une seule tour pour l'internet haut vitesse dans le secteur de la route 261 et du rang 11 Que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents pertinent pour la signature des documents.
- 168-2013 Fréquence de vérification des bornes sèches.
- Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise la vérification des trois bornes sèches de la municipalité à raison de deux fois par année.
- 169-2013 Formation COMBEQ Règlement sur le captage des eaux souterraines.
- Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise l'inscription et les dépenses reliées à la formation sur le captage des eaux souterraines qui a lieu le 4 décembre à Drummondville pour l'inspectrice en bâtiment et environnement Marie-Pier Danis-Théberge.
- 170-2013 Ouverture borne sèche route 261 mêmes conditions.
- Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise l'ouverture de la borne sèche située sur la route 261 par Monsieur Henry Christeller aux mêmes conditions que les années passées soit 345 \$ plus taxes pour la saison 2013-2014.
- 171-2013 Achat lumières et bases de ciment bureau.
- Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise l'achat de deux lampadaires de Luminaire distinction au montant de 5 580,10 \$ plus taxes et leurs bases de ciment de la compagnie Pélomix inc. au montant de 295 \$ plus taxes qui seront installés à l'entrée principale du centre administratif, soit sur la rue Desjardins Nord, afin d'améliorer l'accessibilité et la visibilité du centre administratif de la municipalité.
- 172-2013 Autorisation de dépenses achat asphalte rue Desjardins Sud.
- Il est proposé par André Normand et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise les dépenses selon la cotation soit un montant de 7 875 \$ plus taxes pour l'asphaltage de la rue Desjardins Sud conditionnellement aux fonds disponibles au budget de voirie pour l'exécution des travaux.
- 173-2013 Journée Normand-Maurice 19 octobre 2013.
- Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise les dépenses relatives à l'activité de récupération des résidus domestiques dangereux du 19 octobre 2013 dans le cadre de la Journée Normand-Maurice.
- 174-2013 Renouvellement du contrat d'entretien de la climatisation.
- Il est proposé par André Normand et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien su système de climatisation du centre administratif soit en octobre 2013 et avril 2014 au coût de 318 \$ plus les taxes applicables.

175-2013

Demande de rencontre MTQ pour le dépôt du PIIRL.

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a lancé un programme pour l'élaboration de plans d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) dans les MRC;

ATTENDU QUE les directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Arthabaska se sont rencontrés, le 24 septembre 2013, afin de discuter de ce programme et de ses modalités d'application;

ATTENDU QUE préalablement à cette rencontre, les directeurs généraux ont pris connaissance des documents que l'on retrouve sur le site internet du MTQ;

ATTENDU QUE la rencontre du 24 septembre avait notamment pour but d'essayer de trouver des réponses aux questions qui se posaient suite à la lecture des documents;

ATTENDU QUE lors de la rencontre, plusieurs questions sont tout de même demeurées sans réponse;

ATTENDU QUE dans ces circonstances, il devient nécessaire de prévoir une rencontre entre la MRC d'Arthabaska, les municipalités de la MRC d'Arthabaska et le MTQ pour bien saisir toute la portée du programme PIIRL et ses modalités d'application avant d'aller plus loin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier qu'il est résolu que le Conseil demande au MTQ de tenir une rencontre avec la MRC d'Arthabaska, les municipalités de la MRC d'Arthabaska et le MTQ pour bien saisir toute la portée du programme PIIRL et ses modalités d'application.

176-2013

Acceptation de la cotation pour l'ouverture du chemin de la Plage-Hébert pour la saison hiver 2013-2016.

ATTENDU QUE le Conseil a invité Ferme Hartmann S.E.N.C. et Fiducie Enfants Vigneault pour l'ouverture du chemin de la Plage-Hébert;

ATTENDU QUE Fiducie Enfants Vigneault a déposé une cotation pour une durée d'un (1) an, trois (3) ans montant de 3 690 \$ pour chaque année;

ATTENDU QUE Ferme Hartmann S.E.N.C. a déposé une cotation pour une durée d'un (1) an et trois (3) ans aux montants suivants de 3 700 \$ pour l'année 2013-2014, de 3 800 \$ pour l'année 2014-2015 et de 3 900 \$ pour l'année 2015-2016;

ATTENDU QUE ces montants n'incluent pas les taxes;

ATTENDU QUE les éléments contenus dans la demande de cotation qui a été signé et déposé au bureau municipal par Fiducie Enfants Vigneault font partie intégrale du contrat qui sera signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil accepte la cotation de Fiducie Enfants Vigneault et autorise le maire, Monsieur Louis Hébert, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras à signer le contrat entre Fiducie Enfants Vigneault et La Municipalité de Saint-Valère;

- 177-2013 Autorisation d'achat d'abrasif par l'inspecteur en voirie.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise Monsieur Yvon Pellerin, inspecteur en voirie, d'acheter de l'abrasif pour les chemins d'hiver.
- 178-2013 Demande de remboursement subvention députée rang 8.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil approuve la demande de remboursement des dépenses pour les travaux exécutés sur une partie du rang 8 pour un montant de 73 018 \$ avec pièces justificatives, suite à une subvention initiale de 10 000 \$ de la députée, Madame Sylvie Roy, conformément aux exigences du ministère des Transports. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang 8 dont la gestion incombe à la Municipalité.
- 179-2013 Demande de remboursement Club 4X4 des Bois-Francis.
ATTENDU QUE la municipalité avait demandé une avance au Club 4X4 des Bois-Francis de 1 000 \$ afin de payer les frais concernant la modification;
ATTENDU QUE la municipalité a mis fin aux procédures de modification de zonage autorisant l'usage « Autodrome » originellement demandée par le Club 4X4 des Bois-Francis (Autodrome Saint-Valère);
ATTENDU QUE la municipalité a émis un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Club des Bois-Francis le 7 février 2012;
ATTENDU QUE, le 26 mars 2012, Messieurs Éric Massy et Yves Laroche, représentants du Comité de l'Autodrome Saint-Valère, ont voulu remettre en main propre le chèque à Monsieur Jocelyn Jutras, celui-ci a décliné;
ATTENDU QUE le chèque a finalement été retourné par l'huissier de justice Jean-François Fortier en date du 28 mars 2012 accompagné d'une lettre signée par Monsieur Éric Massy;
ATTENDU QUE, le 25 septembre 2013, Monsieur André Fortier, président du Club 4X4 des Bois-Francis et du Comité de l'Autodrome St-Valère, a remis une demande de remboursement du 1 000 \$ d'avance;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par André Normand que le Conseil n'autorise pas le remboursement de 1 000 \$ vu le retour du chèque par huissier signifiant le refus du comité.
- 180-2013 Demande de Ferme Kramer pour le nettoyage de fossé rang 8.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise les dépenses concernant le nettoyage de fossé du rang conditionnellement aux fonds disponibles au budget de voirie pour l'exécution des travaux.
- 181-2013 Demande de Monsieur Jocelyn Proulx pour le nettoyage de ponceau rang 10.
Il est proposé André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise le nettoyage d'un ponceau du rang 10 selon une estimation d'environ 500 \$ faites par Monsieur Yvon Pellerin, inspecteur en voirie.
- 182-2013 Lettre de remerciement à Monsieur Réal Boissonneault.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil souhaite faire l'envoi d'une lettre de remerciement à Monsieur Réal Boissonneault pour ses 29 années de loyaux services au sein du conseil municipal à titre de conseiller au siège 4.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

164-2013, 167-2013, 169-2013, 170-2013, 171-2013, 172-2013, 173-2013, 174-2013, 176-2013, 177-2013, 180-2013 et 181-2013.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1^{er} jour du mois d'octobre deux mil treize.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

183-2013

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 45 par Réal Boissonneault que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier